



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 17 mai 2021

Le dix-sept mai deux mille-vingt-un à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 10 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Fresne-les-Reims, commune déléguée de Bourgogne-Fresne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres saufs : Madame Caroline LUISIN (qui a donné pouvoir à Monsieur Christian RIONDET), Monsieur Mickaël DEGORRE (qui a donné pouvoir à Madame Stella MUTZIG).

Monsieur Emilien SOWA est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2021.

Compte-rendu validé à l'unanimité des membres présents.

Conseil de septembre : vendredi 24 septembre 2021 et lundi 18 octobre 2021

DELIBERATIONS

1. Communauté Urbaine du Grand Reims : Approbation des nouveaux statuts

Monsieur le Maire explique que ce sujet fait suite au dernier conseil. Il s'agit d'actualiser les statuts de la communauté Urbaine du Grand Reims suite à la demande d'une commune qui souhaite reprendre sa compétence scolaire et périscolaire.

Vote : unanimité

2. Renouvellement de la convention au Fort de Fresne avec l'U.M.M

La parole est donnée à Monsieur PEREIRA qui dispose d'un dossier complet concernant l'association et ses statuts. Il informe le conseil que le loyer de 1800€ / semestre vient d'être honoré.

Globalement, les membres de l'association sont des personnes très actives qui font bien vivre le Fort. Même la ligue est contente et le Fort connaît maintenant une bonne réputation. Dernièrement des hollandais sont venus tester le terrain. Cependant, des problèmes persistent avec un de leur membre qui a laissé ses détritrus.

Monsieur PEREIRA souligne que quelques problèmes persistent avec un ancien membre qui a laissé des matériaux lui appartenant sur le terrain et qui génèrent du désordre.

Monsieur PEREIRA informe les membres du conseil que le dossier est à leur disposition s'ils le souhaitent.

Madame MOUSSA-DELIEGE, adjointe au maire, responsable des associations précise que le club a un rayonnement assez important au niveau régional pour faire connaître la commune. Les membres font beaucoup pour prendre soin du Fort et faire de cet endroit un lieu où il fait bon vivre.

Monsieur PEREIRA explique qu'un sourcier est venu, un puit a été trouvé.

Les week-ends les adhérents peuvent venir s'entraîner.

Pour le moment, ils ne peuvent pas organiser d'évènements.

Globalement, à ce jour, nous n'avons pas de motif pour se prononcer contre un renouvellement.

Le nouveau contrat serait mis en place pour une durée de 3 ans, Il n'y aura pas de droit de chasse, et le bail serait assorti d'une obligation de replanter un arbre à chaque arbre abattu.

A ce jour, le club travaille à la création d'une piste pour enfants, donc ils creusent et trouvent beaucoup de choses inattendues (parfois des voitures entières).

Monsieur RIONDET demande s'il y aura une revalorisation du loyer au terme des 3 ans ?
Idéalement, oui, il faudra revoir le bail.

Monsieur LEJEUNE demande que cela soit inscrit avec un indice.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un bail commercial.

Monsieur LEJEUNE demande que le renouvellement du bail s'opère par signature d'un avenant et non par tacite reconduction.

Monsieur LEJEUNE demande des précisions sur la piste pour enfants : il s'agit d'une initiation aux enfants d'environ 9 ans, ils peuvent être licenciés.

Vote : unanimité

AUTRE ORDRE DU JOUR

3. Présentations tarifaires diverses

Monsieur le Maire revient sur les débats d'un des derniers conseils concernant l'équipement informatique, nous avons obtenu une réduction pour les pares feu.

Pour la traverse, il faut un devis signé avec le maitre d'œuvre, pour le moment, les documents ne se sont pas suffisants pour faire un plan.

Il faut un géomètre plus précis. Le Grand Reims a donné l'étude d'eau pluviale.

Globalement rien ne sera commandé tant que nous n'aurons pas d'avantage d'éléments.

Au sujet de l'assainissement, l'entreprise JPG a été retenue pour tous les bâtiments de la commune pour environ 14 415.50 euros TTC.

Madame STEINMETZ demande pourquoi les sanitaires de la poste ne sont toujours pas raccordés ? Si les branchements sont effectifs depuis longtemps.

L'entreprise Grandcolas a été relancée pour remettre à jour leurs devis, ils n'ont jamais répondu.

La date des travaux n'est pas encore arrêtée, on a demandé à ce que le gymnase soit fait rapidement.

Samedi 22 mai nous avons un spectacle dans la cour de la buissonnière : nous avons acquis un barnum de 6m sur 10m que nous mettrons en location après. Les tarifs de cette mise en location seront délibérés lors du conseil du 02 juillet.

Le maitre d'œuvre en charge de l'étude sur la traverse a également travaillé sur l'éclairage du quartier de l'Europe pour environ 300 euros, il faudrait compter sur environ 81 400 euros.

La fragilité du réseau se trouve être le plus gros problème du quartier. A ce jour, ce réseau n'est pas connu par la CUGR donc rien n'est pris en charge par cette dernière. Globalement le réseau n'éclaire rien.

Nous avons eu un retour de l'entreprise AXENTIS sur l'étude de la consommation énergétique des bâtiments et sur les possibilités de faire des économies. La salle des fêtes est classée en catégorie G, et il semble qu'une loi va passer pour interdire ce type de bâtiment à la location. Le plus urgent serait de régler le problème d'étanchéité.

La société a fait une série de 7 recommandations pour le bâtiment. : changement du thermostat qui ne fonctionne plus, remplacement des luminaires actuels par des leds, remplacement des velux, isolation de la toiture avec des panneaux bac aciers = recommandations prioritaires car possibilité d'avoir des subventions. + mettre une VMC

Coût total environ : 100 000 euros.

Pour le gymnase les recommandations sont les suivantes : isolation des murs et surfaces vitrées, installation de panneaux photovoltaïques, remplacement du chauffage (vieille chaudière au fuel), isolation des tuyaux. Le problème est que le bâtiment n'est pas très énergivore mais il est dur à chauffer.

4. Présentation du dossier FREE

Monsieur le Maire reprend les grandes lignes du projet FREE. A ce jour, l'implantation est prévue dans un champ situé dans le périmètre classé Bâtiments de France. S'il change de champ, il ne sera plus dans ce périmètre. Il est possible d'avoir des antennes 3G, 4G ou encore 5G.

Au niveau de la propagation des ondes : le dénivelé du terrain n'est pas pris en compte. Ce n'est pas forcément les personnes les plus proches qui reçoivent le plus d'ondes.

En terme d'urbanisme ; notre pouvoir d'intervention est faible, la seule chose qui peut jouer c'est le périmètre bâtiments de France avec l'avis et/ou l'accord de l'Architecte des bâtiments de France.

Notre seul point d'appui c'est le droit de signer ou non le bail. Cela sera décidé en juillet lors du conseil municipal.

Monsieur LEJEUNE demande quelle serait l'incidence du rayonnement dans les maisons : normalement dans les maisons on sera moins soumis au rayonnement.

Monsieur LEJEUNE indique qu'il aurait souhaité avoir l'avis d'une autre personne que celle qui est déjà venue. Pour lui, l'expert était favorable au projet et n'était donc pas neutre.

Monsieur SOWA souligne qu'il y a des risques que la personne propriétaire du terrain juste à côté et qui se trouve hors du périmètre soit favorable à ce projet.

Monsieur EDWIGE demande des précisions sur les valeurs énoncées sur les études. A 5m de hauteur : on est à 2 à 3 volts par mètre selon la norme AFNOR.

Monsieur SOWA trouve que le sujet est sensible : ne faut-il pas demander l'avis des administrés ? Peut-être grâce à la démocratie participative ?

5. Dossier Méthabaz et rendez-vous avec le préfet

Globalement, la commune est impuissante et doit s'appuyer sur les services de l'état, notamment la DREAL.

Le Préfet nous invite à convoquer une nouvelle fois la SAS Méthabaz en présence de la DREAL.

Monsieur le Maire pense qu'il faut les réinviter pour le conseil du 02 juillet 2021, y compris la DREAL.

La SAS Méthabaz a gagné le procès et le préfet nouvellement en place a récupéré le dossier de son prédécesseur. Nous allons renouveler la convocation dans les mêmes conditions que celles du mois d'avril et auprès des mêmes intervenants.

Lors du rendez-vous avec le Préfet, Monsieur le Maire a fait un dossier sur l'état de la route. Nous allons attendre d'avoir un nouveau président du département, afin de rédiger une lettre pour saisir officiellement le Préfet et le Président du Département.

Celle-ci sera signée par l'ensemble des membres du conseil. Nos demandes porteront notamment sur la réfection du tapis routier afin d'être adapté au trafic qu'il supporte, l'interdiction du passage des véhicules transportant des produits dangereux. L'objectif est d'obtenir un plan d'investissement pluriannuel pour refaire la route sur environ 7 années. L'ensemble des acteurs doit s'engager : le Grand Reims, le préfet, le département et la mairie.

Sinon en octobre 2021, un arrêté d'interdiction des poids lourds la nuit sera pris. Il faudra être vigilant et bien argumenter notre courrier. Le sujet est dense et sensible : il porte également sur des problèmes de sécurité et de salubrité de la route.

Le but de la démarche étant d'avoir le plus de subventions possibles pour arriver à une sécurité optimum. Il faut faire un maximum de photos et faire régulièrement des relevés avec le radar pédagogique.

Seul, le conseil ne peut pas faire grand-chose.

Monsieur LEJEUNE demande quelle est la suite pour les travaux d'aménagements prévus et dans quel délai ? Aujourd'hui on attend le retour du département pour commencer les travaux.

Monsieur SOWA demande à ce qu'un topo soit fait.

6. Elections régionales et départementales 2021

Les créneaux : Monsieur le Maire fait le tour des conseillers n'ayant pas pris de position.

Monsieur le Maire fait un topo sur les circuits.

Commission électorale : jeudi 27 mai 2021 19h00.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame MOUSSA-DELIEGE rappelle que chacun doit respecter les autres.
- Monsieur PEREIRA rappelle qu'une convention doit être signée par le propriétaire du terrain sur lequel doit avoir lieu l'initiation de rugby. La convention doit être signée avant le 04 juin.
- Le Maire a reçu les forains, la fête aura bien lieu cette année, dans le plus strict respect des règles sanitaires.

Fin de la réunion : 22h15